

Fonctionnement des séances d'orthophonie

Note d'information à destination des parents

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez au CMI en confiant votre enfant à notre orthophoniste.

L'orthophoniste s'engage à proposer un accompagnement de qualité pour chaque enfant.

Pour cela, le thérapeute établit un bilan mettant en évidence les potentialités, les difficultés, les raisons de ces difficultés, et proposera des objectifs thérapeutiques. L'orthophoniste s'engage à mettre en œuvre un plan de soins personnalisé et adapté à chaque enfant afin d'atteindre ces objectifs.

Et vous ?

Votre adhésion aux moyens thérapeutiques mis en œuvre est essentielle pour la réussite de la prise en charge de votre enfant.

Dans le cas où les moyens ne sont pas mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la rééducation orthophonique, le thérapeute se réserve le droit de mettre fin à la prise en charge. Il s'agit, par exemple, du non-respect des recommandations de l'orthophoniste concernant la fréquence des RDV (suivi trop irrégulier), ou d'un investissement de la part des familles jugé insuffisant.

La famille du patient peut également refuser le plan de soin et la prise en charge, et décider d'arrêter les séances.

Par ailleurs, pour le bien-être de l'enfant et pour une bonne prise en charge, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes, qui s'appliquaient déjà mais qui ont été formalisées sur papier pour plus de clarté.

Fonctionnement par créneaux:

- Les séances d'orthophonie ont lieu chaque semaine le même jour, à la même heure.
- La durée d'une séance est de 30mn.
- En cas de changement d'emploi du temps des parents, de l'enfant, et/ou de l'orthophoniste, le créneau pourra être modifié selon les disponibilités de chacun.

Responsabilité de l'enfant:

Tout enfant est sous l'entière responsabilité de ses parents:

- jusqu'à sa prise en charge par l'orthophoniste,
- dès son retour en salle d'attente à la fin de la rééducation.

En conséquence, l'accompagnant doit être présent:

- jusqu'au moment où l'orthophoniste vient chercher l'enfant,
- à l'heure prévue de fin de rééducation.

Une autorisation parentale (disponible au secrétariat médicale) est indispensable:

- lorsqu'un enfant quitte seul le cabinet à la fin de la séance,
- lorsqu'une tierce personne non connue de l'orthophoniste doit venir chercher un enfant à l'issue de sa séance.

Retard:

- En cas de retard d'un patient, la séance se terminera à l'heure prévue afin de ne pas perturber les rendez-vous des patients suivants.
- En cas de retard de l'orthophoniste, la durée de la séance sera maintenue à 30 minutes.

Annulations et absences:

- Les annulations de rendez-vous sont possibles jusqu'à 24h avant la séance.
- Toute annulation tardive et absence non-prévue sera facturée.

Tarifs:

- Prix du bilan orthophonique initial : 2.300.000 VND
- Séance de 30 minutes : 1.150.000 VND
- Séance de 45 minutes : 1.650.000 VND

- Forfait déplacement de l'orthophoniste pour une réunion extérieure (ex: réunion pédagogique au Lycée Français) : 1.000.000 VND
- Consultation à l'extérieur en présence de l'enfant (ex: séance d'observation dans l'école de l'enfant) : même tarif qu'une consultation de 45 minutes : 1.650.000 VND

Notre orthophoniste ainsi que la Direction reste à votre disposition si vous avez des questions et pour échanger avec vous.